Commission pour la Libération de la Croissance française

Commission plénière du 26 septembre 2007

« Compétitivité et secteurs porteurs »

B. Encourager la valorisation de la recherche

Le constat : des obstacles à la création et des difficultés de financement[1]

On constate un éclatement et une faible rentabilité des structures en charge de la valorisation (SAIC, filiales). De même, le système des incubateurs et des fonds d'amorçage est devenu trop complexe et peu performant (manque de réactivité en matière de transfert de technologie, cloisonnement des structures, niveaux d'activité et sélectivité insuffisants). L'éclatement des structures de recherche (notamment les unités mixtes de recherche) crée des lourdeurs et difficultés de gestion en matière propriété industrielle (copropriété des brevets entre établissements). Au-delà de la phase initiale de démarrage, les entreprises innovantes ont besoin d'être accompagnées ce qui suppose un ensemble de facteurs (apports en fonds propres, accompagnement et conseils…)

Les réformes envisagées par l'atelier

- ✓ Consacrer 10 % du budget des organismes d'origine du laboratoire créateur à la valorisation de la recherche.
- ✓ **Accroître la sélectivité** des projets retenus par les structures d'amorçage. **Rémunérer ces structures à la performance**. « **Privatiser** » les structures de valorisation.

Dans le domaine des entreprises de biotechnologies :

- ✓ **Créer et favoriser un fond d'amorçage** (financé par le privé et l'Etat) spécifiquement dédié au démarrage des entreprises nouvellement créées..
- ✓ **Proposer aux industriels du secteur des avantages en échanges d'un financement des jeunes entreprises** (par exemple dans la pharmacie : Permettre aux industriels d'augmenter du prix de vente d'une de leurs spécialités en échange d'un financement direct de biotechnologies). Favoriser les collaborations Biotech-pharma par des mesures de défiscalisation.

[1] cf. Annexe 1

Annexe 1 : La valorisation de la recherche - Constats : Des obstacles à la création et des difficultés de financement

Le thème de la valorisation de la recherche et plus largement l'articulation entre la recherche et la l'innovation a fait l'objet de très nombreux travaux de recherche et donné lieu à la publication de très nombreux rapports ces dernières années dans le monde ou en France de la part du monde universitaire, de think-tank ou d'organismes publics (conseil d'analyse économique, inspections générales…) ou commissions ad hoc.Au plan international, de nombreux travaux, rapports et synthèses notamment sous l'égide de l'OCDE abordent cette question de la recherche, de la valorisation de la recherche et du soutien à l'innovation. La publication biennale de l'OCDE « Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie » pour 2006 fait ainsi le point sur les différentes tendances et orientations de l'action publique observées.[2]

Le paysage législatif, réglementaire et institutionnel a également connu de nombreuses modifications récentes. La loi sur l'innovation et la recherche de 1999 a ouvert des possibilités nouvelles à la valorisation de la recherche publique dans l'enseignement supérieur avec notamment la création des services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) ou des incubateurs afin de dynamiser la création d'entreprises innovantes issues de la recherche. Plus récemment, la loi de programme pour la recherche (LOPR) d'avril 2006 a fait évoluer largement le paysage de la recherche en France : sa gouvernance avec notamment la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), les possibilités de coopération entre les différents acteurs en créant les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou les Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et les modalités de son financement en renforçant le financement sur projet avec des apports spécifiques en termes d'incitation à la recherche partenariale, à la valorisation et à l'innovation[3].

Dans la réalité, on constate un éclatement et une faible rentabilité des structures en charge de la valorisation (SAIC, filiales). De même, le système des incubateurs et des fonds d'amorçage est devenu trop complexe et peu performant (manque de réactivité en matière de transfert de technologie, cloisonnement des structures, niveaux d'activité et sélectivité insuffisants). L'éclatement des structures de recherche (notamment les unités mixtes de recherche) crée des lourdeurs et difficultés de gestion en matière propriété industrielle (copropriété des brevets entre établissements).

La création d'entreprises issues de la recherche publique a été particulièrement dynamique depuis 10 ans. Cette démarche a été lancée par la loi de juillet 1999. Pour autant, les entreprises créées ont eu des taux de croissance relativement faibles. Deux explications peuvent être avancées :

- ✓ ***Des obstacles à la création*** : insuffisance de support des cellules de valorisation : elles doivent être capables d'aider le créateur d'entreprise en terme de contrat de licence et de collaboration de la nouvelle entreprise avec l'université ou le laboratoire de départ. Actuellement les conditions demandées par les organismes ne sont pas réalistes et plombent les entreprises. Leur connaissance de la réalité industrielle est faible. Elles doivent engager des personnels expérimentés et compétents.
- ✓ ***Un manque de financement :*** Un financement de pré-valorisation est indispensable pour faire passer une innovation du stade de développement existant dans le laboratoire fondamental dont elle est issue au stade 'preuve de concept' indispensable à la création d'entreprise.

Au-delà de la phase initiale de démarrage, ces entreprises innovantes ont besoin d'être accompagnées ce qui suppose un ensemble de facteurs (apports en fonds propres, accompagnement et conseils…). [4]

[2] Parmi les rapports français les plus récents, le rapport de novembre 2006 de la Commission sur l'économie de l'immatériel présidée par Messieurs Maurice LEVY et Jean-Pierre JOUYET (ci-après Rapport LEVY-JOUYET) ainsi que le Rapport IGF-IGAENR (ci-dessous Rapport Valorisation) sur la valorisation de la recherche de janvier 2007 tracent le constat des forces et faibles françaises et font un grand nombre de recommandations ou de propositions au cœur du sujet

[3] Le rapport **Valorisation de la recherche** insiste sur la nécessité de créer une synergie forte entre la politique de recherche et la stratégie de valorisation, de privilégier des structures de proximité destinées à aider les laboratoires dans les différents vecteurs de transferts de technologie et de chercher à diversifier et à dynamiser sa politique de valorisation (portefeuille de brevets, revenus de ce portefeuille, recherche partenariale, entreprises créées…)

[4] La création d'Oseo-ANVAR répond sans doute insuffisamment à l'ensemble de ces besoins.